

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 6 décembre 2021

N° CP-2021-12-11-7

11^{ème} Commission

Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur

Service habitat public et adapté

Service consulté

Juridique

Financier

Subventions

PDH 67 - PROPOSITION D' ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR L'ADAPTATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU HANDICAP ET/OU A LA PERTE D'AUTONOMIE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de décider de l'attribution de subventions d'investissement d'un montant maximal de 99 024 € suite aux demandes d'aide financière présentées par :

- OPHEA pour l'adaptation de 26 logements,
- Habitation Moderne pour l'adaptation de 17 logements,
- Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'adaptation de 2 logements.

Ces logements sont tous situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Par délibération n°CP 2020/444 du 30 novembre 2020, le Département du Bas-Rhin a prolongé par avenant, pour 2021, les conventions de partenariat 2018-2020 avec OPHEA, HABITATION MODERNE et FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM en vue du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ainsi que des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de ces conventions, il est prévu d'attribuer une subvention d'investissement qui s'élève à 75 % du coût des travaux d'adaptation des logements, plafonnée à 2 300 €, par logement, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il s'agit d'un soutien spécifique aux bailleurs qui réalisent des travaux de réhabilitation de leur parc ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Les logements financés intègrent le dispositif Handilogis, qui s'appuie sur le droit de réservation acquis par la CeA au titre du financement, pour faciliter l'attribution de ces logements en priorité aux demandeurs en situation de handicap ou de perte d'autonomie identifiés par des travailleurs sociaux.

Il est proposé d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 99 024 € à OPHEA, HABITATION MODERNE et FOYER MODERNE DE SCHILTIHGEIM pour l'adaptation de 45 logements sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et d'approuver les termes des conventions de financement et de réservation relatives à ces opérations.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- d'accorder des subventions d'investissement d'un montant total maximal de 99 024 €, correspondant à 75 % du coût des travaux d'adaptation des logements, plafonnées à 2 300 € par logement, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, qui se décomposent comme suit et tel que détaillé dans les trois tableaux joints en annexe au présent rapport :
 - 57 574 € à OPHEA pour l'adaptation de 26 logements, situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
 - 36 850 € à HABITATION MODERNE pour l'adaptation de 17 logements, situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
 - 4 600 € à FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM pour l'adaptation de 2 logements, situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,
- de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique,
- d'approuver les termes des conventions d'attribution de subvention et de réservation de logements locatifs sociaux jointes en annexes au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement OPHEA, HABITATION MODERNE, FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM et de m'autoriser à signer ces conventions,
- d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants aux logements d'HABITATION MODERNE et FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM sur le programme P037 – Opération 006 – Enveloppe 09 – chapitre 204 – fonction 552 – nature 20422,
- d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants aux logements d'OPHEA sur le programme P037 – Opération 006 – Enveloppe 09 – chapitre 204 – fonction 555 – nature 20415342,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY